

# AVIS DE L'OCRCVM

## **Avis sur les règles Note technique**

Règles des courtiers membres

*Destinataires à l'interne :*

Affaires juridiques et conformité

Audit interne

Comptabilité réglementaire

Crédit

Détail

Haute direction

Opérations

Pupitre de négociation

### *Personnes-ressources :*

Bruce Grossman

Analyste principal de l'information

Politique de réglementation des membres

416 943-5782

[bgrossman@iiroc.ca](mailto:bgrossman@iiroc.ca)

Mindy Sequeira

Analyste principale de l'information

Politique de réglementation des membres

416 943-6979

[msequeira@iiroc.ca](mailto:msequeira@iiroc.ca)

**19-0043**

**Le 8 mars 2019**

## **Liste des taux de marge variables (taux de couverture flottants) et des taux de marge (couverture) pour les erreurs de suivi à l'égard des produits sur indice canadien et américain admissibles**

Cette liste est publiée tous les mois et donne les taux de marge à l'égard des produits sur indice canadien et américain dont l'indice est admissible à titre d'« indice » selon le sous-alinéa 9(a)(xii) de la Règle 100 des courtiers membres. Lorsque des produits sont admissibles à titre d'indices, ils peuvent donner lieu à l'utilisation de la méthode des taux de marge variables (taux de couverture flottants) pour le calcul de la marge (couverture).

Cette liste est établie en fonction des données disponibles sur la période terminée le 28 février 2019, et est en vigueur à compter du 13 mars 2019 et jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par une liste subséquente.

La [liste des taux de marge variables \(taux de couverture flottants\) et des taux de marge \(couverture\) pour les erreurs de suivi à l'égard des produits sur indice canadien et américain admissibles](#) est accessible en format Microsoft Excel sur le site Internet de l'OCRCVM, dans la section « Manuel de réglementation », sous « Ressources complémentaires ».